

- Projet de loi modifiant le droit pénal et la procédure pénale et portant des dispositions diverses en matière de justice, n<sup>os</sup> [1418/1 à 12](#).
- Proposition de loi modifiant le Code d'instruction criminelle en ce qui concerne l'extension de la mini-instruction à la perquisition, n<sup>os</sup> [108/1 à 3](#).
- Proposition de loi modifiant la loi du 17 avril 1878 contenant le titre préliminaire du Code de procédure pénale en vue d'établir de meilleurs délais de prescription pour les abus sexuels commis sur des personnes mineures en cas d'unité d'intention, n<sup>o</sup> [758/1](#).
- Proposition de loi modifiant les articles 399, 400 et 405bis du Code pénal en ce qui concerne les coups et blessures volontaires, n<sup>o</sup> [969/1](#).
- Proposition de loi modifiant l'article 35, § 2, de la loi du 11 janvier 1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, n<sup>o</sup> [1139/1](#).
- Proposition de loi modifiant, en ce qui concerne l'absence de condamnations antérieures, la loi du 29 juin 1964 concernant la suspension, le sursis et la probation, n<sup>o</sup> [1368/1](#).
- Proposition de loi modifiant le Code pénal en ce qui concerne l'incapacité temporaire et permanente, n<sup>o</sup> [1369/1](#).
- Proposition de loi modifiant le Code judiciaire en vue d'assurer le bon fonctionnement et la continuité du parquet fédéral, n<sup>o</sup> [1385/1](#).

*Le projet vise essentiellement à adapter le droit et procès pénal aux besoins de notre époque, de sorte que les procédures se déroulent plus rapidement et efficacement, sans compromettre pour autant la qualité avec laquelle la justice est administrée ou les droits de la défense.*

*Tout d'abord, des améliorations ponctuelles sont apportées au droit pénal, les unes requises par la généralisation de la correctionnalisabilité des crimes, d'autres touchant à la mesure de sursis, aux nouvelles peines autonomes de surveillance électronique et de probation, etc.*

*D'autres mesures proposées concernent la procédure pénale: élargissement de la mini-instruction à la mesure de perquisition, suppression de la sanction de nullité automatique en cas de vice formel d'une ordonnance d'écoute téléphonique, simplification et rationalisation des procédures d'opposition, d'appel ou de cassation, traitement plus efficace des procédures pénales par l'introduction de l'obligation de déposer une requête en appel et l'introduction de délais de conclusions, introduction d'une nouvelle procédure de reconnaissance préalable de culpabilité, participation de la cour à la délibération de la cour d'assises sur la peine, généralisation de la correctionnalisabilité des crimes, reformulation des articles 21 et 21bis du Titre Préliminaire du Code de procédure pénale, etc.*

*Des améliorations ponctuelles sont également apportées à la loi sur la détention préventive et à la loi du 17 mai 2006 relative au de la loi du 17 mai 2006 relative au statut juridique externe des personnes condamnées à une peine privative de liberté et aux droits reconnus à la victime dans le cadre des modalités d'exécution de la peine.*

*Enfin, ce projet contient également des modifications en matière d'organisation judiciaire et relativement aux acteurs dans le domaine de la sécurité.*

[Lire la discussion](#)

Le projet de loi n° 1418 est adopté par 80 voix contre 39 et 9 abstentions

**Vote nominatif : 037**

Oui	080
-----	-----

Becq Sonja, Beke Wouter, Bellens Rita, Bogaert Hendrik, Bracke Siegfried, Burton Emmanuel, Buysrogge Peter, Calomne Gautier, Calvo Kristof, Capoen An, Cassart-Mailleux Caroline, Ceysens Patricia, Chastel Olivier, Claerhout Sarah, Clarinval David, De Coninck Inez, de Coster-Bauchau Sybille, Dedecker Peter, Degroote Koenraad, Demir Zuhail, Demon Franky, De Roover Peter, Deseyn Roel, De Wever Bart, De Wit Sophie, D'Haese Christoph, Dierick Leen, Ducarme Denis, Dumery Daphné, Flahaux Jean-Jacques, Foret Gilles, Friart Benoît, Gabriëls Katja, Gantois Rita, Goffin Philippe, Grosemans Karolien, Gustin Luc, Heeren Veerle, Jadin Kattrin, Janssens Dirk, Klaps Johan, Lachaert Egbert, Lahaye-Battheu Sabien, Lanjri Nahima, Lijnen Nele, Luykx Peter, Metsu Koen, Miller Richard, Muylle Nathalie, Piedboeuf Benoît, Pivin Philippe, Raskin Wouter, Schepmans Françoise, Scourneau Vincent, Smaers Griet, Smeyers Sarah, Somers Ine, Spooren Jan, Terwingen Raf, Thoron Stéphanie, Uyttersprot Goedele, Van Biesen Luk, Van Camp Yoleen, Van Cauter Carina, Van den Bergh Jef, Vandenput Tim, Van de Velde Robert, Van Mechelen Dirk, Van Peel Valerie, Van Quickenborne Vincent, Van Rompuy Eric, Van Vaerenbergh Kristien, Vercamer Stefaan, Vercammen Jan, Verherstraeten Servais, Vermeulen Brecht, Vuye Hendrik, Wollants Bert, Wouters Veerle, Yüksel Veli

Non	039
-----	-----

Almaci Meyrem, Ben Hamou Nawal, Brotcome Christian, Caprasse Véronique, Carcaci Aldo, Cheron Marcel, Crusnière Stéphane, Dedry Anne, de Lamotte Michel, Delizée Jean-Marc, Demeyer Willy, De Vriendt Wouter, Dispa Benoît, Fernandez Fernandez Julie, Fonck Catherine, Frédéric André, Gerkens Muriel, Gilkinet Georges, Hellings Benoît, Kir Emir, Lalieux Karine, Maingain Olivier, Massin Eric, Mathot Alain, Matz Vanessa, Nollet Jean-Marc, Onkelinx Laurette, Özen Özlem, Pas Barbara, Penris Jan, Pirlot Sébastien, Poncelet Isabelle, Senesael Daniel, Thiébaud Eric, Vanden Burre Gilles, Van Hecke Stefaan, Van Hees Marco, Willaert Evita, Winckel Fabienne

Abstentions	009
-------------	-----

Bonte Hans, De Coninck Monica, Geerts David, Kitir Meryame, Pehlivan Fatma, Top Alain, Vande Lanotte Johan, Vanheste Ann, Vanvelthoven Peter